



Convention du 20 mai 1987 relative à un régime de transit commun

RS 0.631.242.04; RO 1988 308

Champ d'application le 12 juin 2025, complément¹

États parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Géorgie	19 décembre 2024 A	1 ^{er} février 2025
Ukraine*	31 août 2022 A	1 ^{er} octobre 2022

* Réserves et déclarations.
Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet du Conseil de l'Union européenne:
www.consilium.europa.eu/de/documents/treaties-agreements/agreement/?id=1987015
ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1988 308; 2016 549; 2021 129. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur la plateforme de publication du droit fédéral «Fedlex» à l'adresse suivante:
www.fedlex.admin.ch/fr/treaty.

